

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2666

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	0	100 000 000
Livre et industries culturelles	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	100 000 000
<b>SOLDE</b>	-100 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer 100 000 000 d'euros de l'action 02 – Aides à la presse du programme 180 – Presse et médias.

Il s'agit d'un amendement d'appel.

La question des subventions dont bénéficie la presse est épineuse car il n'y pas de réelle visibilité en la matière.

Certes, il existe une certaine transparence en ce qui concerne les subventions directes, comme pour l'AFP par exemple. En revanche, le montant des aides indirectes est difficilement calculable.

Il serait donc opportun que le Gouvernement rende au Parlement un rapport détaillé de l'ensemble des aides directes et indirectes afin d'avoir une vision d'ensemble sur les avantages dont bénéficie la presse.